



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



EXAMEN PROFESSIONNEL RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES



Rapport du jury

Session 2016

Sommaire

	<i>Pages</i>
Préambule	3
Données statistiques	4
Le dossier professionnel	5
↪ Le contenu du dossier « RAEP »	5
L'épreuve d'entretien	6
↪ La présentation orale du dossier par le candidat	6
↪ L'exposé en lien avec la question posée par la commission	7
Conclusion	9

Annexes	
↪ Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	10
↪ La grille d'analyse du dossier RAEP	11

Préambule

Durant les quatre années aux cours desquelles l'examen professionnel réservé pour l'accès au grade de professeur des écoles a été organisé, le rapport du jury a visé à permettre aux futurs candidats de prendre connaissance des compétences attendues mais également d'en appréhender le niveau d'exigences et de considérer ainsi leurs chances de réussite. Les constats et recommandations établis pour chacune des deux parties de l'épreuve ont été à cet égard riches d'enseignements pour les candidats qui se sont présentés à chacune des sessions.

Ouvert à des contractuels et maîtres délégués exerçant dans des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat d'association ou sous contrat simple pouvant justifier d'une expérience non négligeable de l'exercice du métier d'enseignant, cet examen professionnel a ainsi répondu à la volonté gouvernementale d'améliorer leurs conditions d'emploi en réduisant les situations de précarité professionnelle et ce faisant de lutter contre les discriminations. A l'heure où ce rapport est établi, cette quatrième session serait donc la dernière.

Trois commissions, composées pour chacune d'elle de trois membres exerçant des fonctions différentes et complémentaires (inspecteur, conseiller pédagogique, chef d'établissement ou directeur d'école), ont auditionné les 14 candidats qui ont concouru (2 au titre de l'enseignement public et 12 pour l'enseignement privé, soit 4 à 5 candidats par commission). Les données statistiques offrent une fois de plus une lecture des repères essentiels de cette quatrième session (nombre de candidats admis mais également moyennes et dispersions des notes).

Les candidats trouveront ici les rapports relatifs aux deux parties de l'épreuve de la session 2016, rédigés sur la base des constats établis par les membres du jury au regard des attendus de chacune d'elles.

Comme les précédents, ce rapport met ainsi en exergue les principales difficultés rencontrées par les candidats et les erreurs les plus fréquemment survenues mais soulignent par ailleurs leurs points forts.

S'il demeure raisonnablement exigeant et manifestement très discriminant, ce concours qui s'avère à l'expérience sélectif et n'en est pas moins tout à fait accessible pour qui l'aura abordé avec une connaissance suffisante des attendus de l'épreuve.

Jean-Luc DURET
Directeur académique adjoint
Président du jury

Données statistiques

1. Données générales

- ⇒ 44 candidats étaient inscrits (13 au titre du concours public et 31 au titre du concours privé) ;
- ⇒ 15 candidats étaient éligibles et 14 se sont présentés et ont concourus ;
- ⇒ aucun candidat n'a été admis au titre du concours public et 6 l'ont été au titre du concours privé, les deux premiers obtiennent respectivement la note de 38 et 36/40, le dernier admis obtenant la note de 23/40.

Examen Professionnalisé Réservé janvier 2016

15 candidats inscrits (13 pri - 2 pub)

Gen.
18,1

sur 40

présentation	9,0	éc-type
exposé	9,1	12,2
pénalisation	0,0	ec moy G 1,9

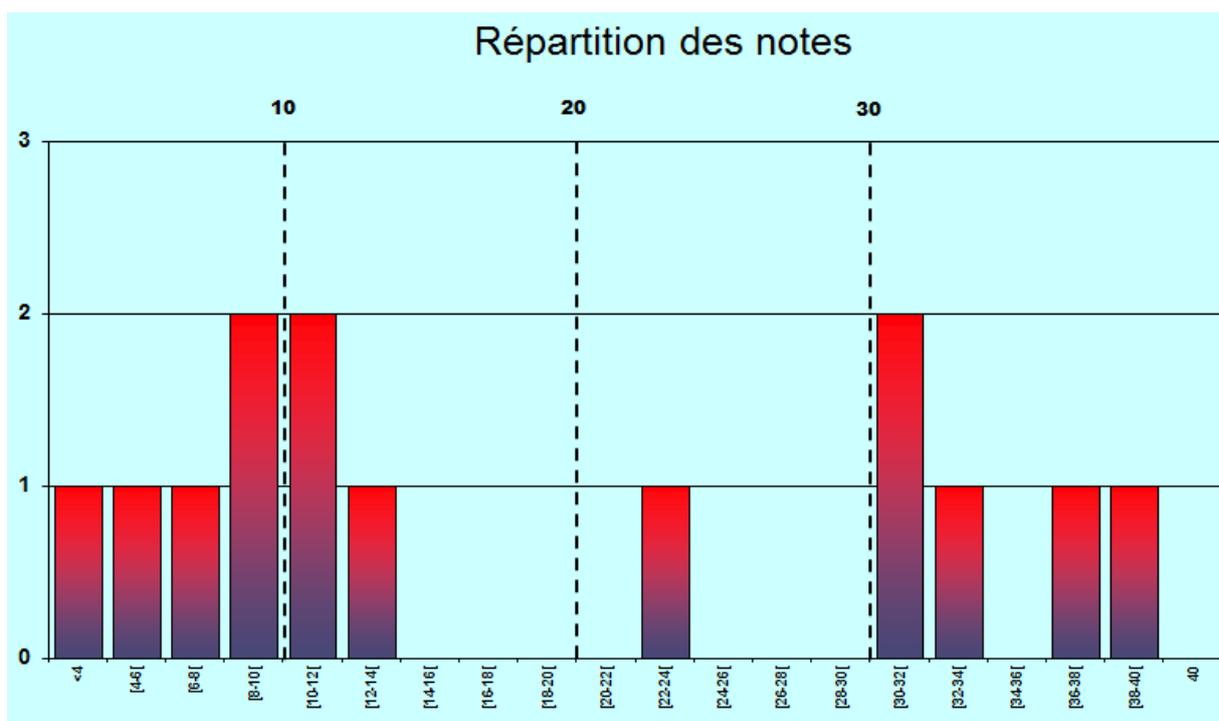
candidats notés	14	93%
candidats absents	1	7%
candidats à entendre	0	0%

dont :

- pour le public : 2 candidats inscrits
 - ↳ une moyenne de 08,5 sur 40 (soit respectivement 12/40 et 05/40)
- pour le privé : 13 candidats inscrits
 - ↳ une moyenne de 19,75 sur 40

2. Distribution des notes (notes de présentation et d'exposé cumulées)

- ⇒ en ordonnées, le nombre de candidats ;
- ⇒ en abscisses la distribution des notes sur un total de 0 à 40.



Le dossier professionnel

1) Le contenu du dossier « RAEP »

Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle et apprécier ce faisant les aptitudes et la capacité des candidats à appréhender une situation professionnelle concrète suppose pour le jury de disposer d'écrits témoignant naturellement d'une réflexion distanciée, problématisée et finalisée. Une problématique clairement posée facilite l'articulation du propos, la justification des points d'appui, l'étayage didactique et la référence aux questions essentielles de différenciation et d'évaluation des compétences, le tout fondé sur des travaux d'élèves questionnés.

Les candidats étant invités dans une première partie à faire état des responsabilités qui leur ont été confiées durant les différentes étapes de leur parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, les dossiers se révèlent encore bien souvent très descriptifs et témoignent à l'évidence d'un manque de décentration et d'analyse que seuls les ancrages didactiques et pédagogiques sous-jacents permettent la plupart du temps d'organiser. Les candidats gagnent ainsi à problématiser les points d'appui de leur dossier et d'en réaliser une présentation plus structurée en référence aux sens et aux enjeux des stratégies d'enseignement évoquées et des objectifs d'apprentissages poursuivis. Naturellement, la connaissance du référentiel de compétences du professeur (voir en annexe) tout comme les programmes d'enseignement des différents cycles, constituent un indispensable préalable.

La seconde partie du dossier s'avère quant à elle souvent longue et les redites fréquentes. Tout comme la première partie du dossier, les éléments saillants se doivent d'être hiérarchisés et mis en relation. Bien organisés, ils favorisent l'étayage des axes prioritairement retenus.

Plus généralement, il est judicieux d'opter pour une approche « systémique », permettant de mettre en lumière la cohérence de la trajectoire professionnelle des candidats. Sachant que leurs parcours professionnels sont souvent singuliers, il leur appartient alors d'analyser ce que chaque expérience leur a permis de développer en termes de compétences professionnelles et de les catégoriser pour en faire une présentation synthétique. S'adressant ici à de futurs cadres (catégorie A) ; c'est bien le moins que le jury en attend.

D'un point de vue plus formel enfin, il est conseillé aux candidats de vérifier systématiquement l'orthographe (penser à relire et/ou faire relire car les erreurs orthographiques, lexicales et syntaxiques ne sont ici pas recevables) et de veiller à une production plus structurée (un plan s'impose) mais aussi plus « aérée » avec des paragraphes mis en valeur par des titres tout en respectant les contraintes formelles et la limitation du nombre de pages autorisé. Il est par ailleurs fortement suggéré de relier le document communiqué à la Direction des Examens et Concours (DEC) du Rectorat.

De même, peut-on leur conseiller un choix mieux maîtrisé concernant les annexes lesquelles visent ici à illustrer voire à compléter sans pour autant s'avérer redondantes et encore moins constituer une simple compilation sans rapport direct avec les éléments mis en exergue dans le dossier.

L'épreuve d'entretien



1) La présentation orale du dossier par le candidat

Cette présentation manque bien souvent de mise en perspective et d'apports d'expériences nouvelles voire de lectures témoignant d'un approfondissement des points essentiels du dossier. Il convient naturellement d'afficher un positionnement qui dépasse le simple récit de l'exercice de l'enseignement dans la classe. Les spécificités des contextes d'exercice que chacun des candidats a pu connaître, doivent ainsi en permettre une présentation singulière tant sous l'angle de la conformité au référentiel de compétences du professeur des écoles que de la richesse des expériences vécues ancrant leur maîtrise progressive. Ainsi, présenter l'évolution de ses compétences professionnelles à travers ses expériences d'enseignement successives, peut contribuer efficacement à illustrer ce parcours singulier.

Lors de cette présentation, les candidats doivent naturellement éviter toute redite de ce qui a été écrit et dont le jury a nécessairement pris connaissance, ce dernier en attend bien plus une présentation portant sur des faits saillants de leur expérience plurielle : un ou deux points du dossier RAEP, développés et traités en tant qu'élément de progression professionnelle (c'est pour partie par leurs expériences que les candidats se sont auto-formés). Il n'est en outre pas demandé de présenter la situation servant de support à la seconde question, ni même un exposé narratif retraçant l'expérience professionnelle dans son intégralité. Il appartient donc aux candidats de repérer, expliciter et surtout analyser les évolutions de leur parcours justifiant une mise en perspective des ressorts qui les conduisent à entrevoir cet examen professionnel comme une suite logique de leurs diverses expériences.

Plusieurs candidats n'ont pas exploité la durée impartie à cette présentation de leur dossier et encore moins celle dévolue à la question s'y référant (cf. infra). Disposant de 10 minutes, ils n'y consacrent bien souvent que la moitié ce qui peut laisser à penser un manque de préparation de leur part. L'utilisation optimale du temps se prépare en amont en se chronométrant voire mieux en recourant à des techniques de vidéo.

Au cours de l'exposé, il convient de faire état d'une certaine décentration et d'éviter naturellement tout apprentissage par cœur. Lorsqu'elles sont abordées au cours de la présentation (à défaut le jury invite à y revenir lors du questionnement), les séquences proposées dans le dossier présentent trop souvent un niveau de formalisation quelque peu insuffisant voire par trop descriptif et tout particulièrement une maîtrise trop aléatoire des connaissances réelles révélées dans les réponses au questionnement du jury. Elles sont par ailleurs construites sans approfondissement scientifique suffisant des concepts enseignés, jusqu'à témoigner d'importantes lacunes dans les connaissances didactiques qui les sous-tendent.

Si la prise en compte de la diversité des élèves semble constituer à cette occasion une préoccupation commune, peu de candidats sont néanmoins en mesure de l'illustrer concrètement en termes de différenciation pédagogique systématique en situation au sein des classes d'exercice. Les candidats dont leurs expériences professionnelles diverses les ont amenés à exercer dans des structures ASH (ULIS, SEGPA, ITEP, IME ...) ont naturellement une lecture plus signifiante de l'hétérogénéité des publics scolaires accueillis. Pour autant, ils centrent souvent leur approche sur le bien-être de l'élève et les relations interpersonnelles qui président à leur socialisation au détriment de leurs stratégies d'apprentissages. De ce point de vue, il est à noter que l'expérience

exclusive dans des structures ASH les éloignent quelque peu de la professionnalité « ordinaire » et les met en difficulté lors des échanges relatifs à des transpositions pédagogiques et/ou didactiques. Enfin, un effort portant sur l'actualisation des connaissances concernant des thèmes et des sujets d'actualité, souvent très médiatisés, est fortement conseillé.

2) L'exposé en lien avec la question posée par la commission

Pour appréhender cette seconde phase de l'épreuve avec le recul nécessaire, les candidats doivent nécessairement témoigner d'une maîtrise suffisante des attendus de cette présentation, du référentiel de compétences du PE (trop peu connu malgré sa date de publication - juillet 2013) tout comme des compétences du socle commun (que ce soit celui en vigueur jusqu'à la rentrée 2016 comme le nouveau) ou encore de la connaissance des programmes d'enseignement (actuels et à venir) et des progressions intra cycle.

La plupart des candidats n'exploite pas nécessairement le temps dont ils disposent (soit 10 minutes) alors même que la question appelle un développement nécessitant amplement le temps imparti. L'annonce préalable d'un plan constitue par ailleurs un élément favorable et témoigne d'une structuration de la pensée.

Constatant bien souvent la difficulté des candidats à prendre en compte la question dans sa globalité, ces derniers en font souvent plus un commentaire général qu'une analyse précise. Souvent déroutés par cette question quant ils n'en saisissent pas du tout le sens alors qu'elle s'appuie sur leur dossier et en constitue un prolongement, il leur est suggéré de prendre le temps de la lire et d'en analyser le sens et les enjeux à la lumière du champ lexical qui la sous-tend. La problématique ne conduit qu'insuffisamment à structurer les éléments de réponse, privilégiant à tort un empilement d'idées sans nécessairement qu'elles soient en rapport avec la question posée. Citant bien souvent les candidats eux-mêmes ou reprenant tout ou partie de leurs propos contenus dans le dossier, il est fréquent de constater une maîtrise par trop hasardeuse des fondements pédagogiques et/ou didactiques sous-jacents, ancrant leur exposé sur des considérations de portée très (trop) générale. Une définition par exemple permet de poser le débat en termes professionnels (et entre professionnels : le candidat et les membres du jury). Tout comme les illustrations (par des situations d'enseignement vécues) de la démarche d'enseignement peuvent-elles expliciter une pratique professionnelle susceptible d'étayer les éléments de réponse à la question posée.

De même, la justification des contenus d'apprentissages ne peut se satisfaire d'une simple évocation de la référence aux programmes d'enseignement. Les propos restent alors souvent flous et les éléments constitutifs de ces contenus, pourtant très précis, sont parfois éludés. Les caractéristiques des publics scolaires ne sont que trop rarement évoquées et le jury a alors le sentiment d'avoir à faire à des élèves « génériques ou virtuels » et des évocations décontextualisées des expériences vécues.

Il est pourtant apprécié du candidat que la situation présentée résulte de choix fondés sur une analyse des caractéristiques des publics scolaires qu'ils ont eu à connaître, une connaissance précise des programmes (maîtrise des termes et des références didactiques et pédagogiques sous-jacentes) et une présentation des compétences du professeur.

Trop de situations semblent se suffire à elles mêmes pour que les élèves apprennent et le métier d'enseignant semble alors se résumer à proposer des tâches que les élèves appliquent (réussissent) sans problèmes majeurs. Peut-on ainsi parler d'apprentissage sans qu'il y ait erreurs, obstacles ou résistances ? Et l'analyse de ces obstacles ne constitue-t-elle pas une partie importante (sinon déterminante) du métier d'enseignant lequel ne se résume pas à « je propose et les élèves font ou appliquent ».

Le jury attire également l'attention des candidats sur la nécessité de témoigner d'une réflexion approfondie et distanciée au regard de l'expérience professionnelle. Les conditions de recevabilité à l'examen laissent à penser qu'ils ont eu le temps d'expérimenter en classe, parfois même dans des contextes diversifiés, et de formaliser des séquences d'apprentissage abouties. Les problématiques de différenciation pédagogique s'avèrent ainsi peu ou pas interrogées alors même qu'elles représentent un enjeu majeur de l'efficacité de l'action de l'enseignant. En outre certains candidats n'analysent qu'insuffisamment les concepts en jeu et commettent parfois des erreurs (« ce qui est léger flotte, ce qui est lourd coule ») pouvant conduire les élèves à élaborer des représentations erronées. Il convient d'avoir pris conscience que les connaissances du maître constituent un indispensable préalable à l'élaboration de tout objet d'enseignement.

Il faut enfin rappeler la nécessité pour les candidats d'avoir une bonne maîtrise des principales références institutionnelles en vigueur (les programmes en usage, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les dispositifs en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers, etc...), en particulier ceux en rapport avec leur contexte d'exercice. Ce point doit attirer tout particulièrement l'attention des candidats ayant une expérience dans le champ de l'enseignement spécialisé par exemple qui peuvent être questionnés sur leur capacité à mobiliser leur(s) expérience(s) dans des contextes ordinaires où ils pourraient être amenés à exercer du fait d'une réussite au concours dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles.

Conclusion

La distribution des notes obtenues par les 14 candidats témoigne d'une très grande hétérogénéité des modalités de préparation à cet examen professionnel (maîtrise des attendus de l'épreuve, capacité à prendre appui sur des expériences diversifiées tout en sachant se décentrer). Leurs parcours respectifs sont ainsi plus ou moins bien mis au service de leur prestation et la difficulté récurrente à mettre en avant ce qu'ils retirent de leurs expériences pour faire évoluer leur regard demeure un enjeu qualitatif.

L'exercice a ainsi pu apparaître à bien des égards comme peu ou prou « décalé » du quotidien professionnel des candidats. Ces derniers ont pu se construire une représentation des modalités de cet examen professionnel, les amenant à considérer que tous les grands principes et concepts inhérents à la maîtrise des compétences d'un professeur des écoles pouvaient (voire devaient) être convoqués et ce au détriment d'une posture qui les incarne réellement. Chacun d'eux doit être conscient que les connaissances, capacités et attitudes qui furent déterminantes renvoient essentiellement à leur conviction alliée à des connaissances maîtrisées et clairement exprimées. De solides repères ancrés sur un cadre institutionnel (tant national qu'académique) maîtrisés et éloignés de tout enfermement « doctrinaire » sont un préalable indispensable à la préparation de cet examen professionnel réservé.

Certain candidats se présentaient à cet examen professionnel depuis plusieurs sessions. Quelques-uns ont manifestement tiré les enseignements de leurs expériences antérieures et témoignent de réels progrès les conduisant à une réussite. Ils ont pu être aidés en cela par les recommandations figurant dans les rapports du jury successifs. A l'inverse, nombre d'entre eux, font état de difficultés récurrentes voire de postures inappropriées et constituent pour le jury une légitime préoccupation lorsqu'on les sait en activité face à des élèves. Leurs prestations restent à bien des égards très en deçà d'un degré de maîtrise minimaliste des compétences professionnelles ci-après référencées.

L'obtention du grade de professeur des écoles ne constitue en rien une simple formalité de régularisation d'une expérience professionnelle en situation, fut-elle inscrite dans une temporalité et une pérennité laissant à penser qu'elle ait pu donner satisfaction.

Annexes

↪ Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1-7-2013)

1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- Compétence 1** ⇒ *Faire partager les valeurs de la République*
- Compétence 2** ⇒ *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*
- Compétence 3** ⇒ *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*
- Compétence 4** ⇒ *Prendre en compte la diversité des élèves*
- Compétence 5** ⇒ *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*
- Compétence 6** ⇒ *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*
- Compétence 7** ⇒ *Maîtriser la langue française à des fins de communication*
- Compétence 8** ⇒ *Maîtriser les technologies de l'information et de la communication*
- Compétence 9** ⇒ *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*
- Compétence 10** ⇒ *Coopérer au sein d'une équipe*
- Compétence 11** ⇒ *Contribuer à l'action de la communauté éducative*
- Compétence 12** ⇒ *Coopérer avec les parents d'élèves*
- Compétence 13** ⇒ *Coopérer avec les partenaires de l'école*
- Compétence 14** ⇒ *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

2. Compétences communes à tous les professeurs

- Compétence 1** ⇒ *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique*
- Compétence 2** ⇒ *Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement*
- Compétence 3** ⇒ *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves*
- Compétence 4** ⇒ *Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*
- Compétence 5** ⇒ *Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*

↳ Les critères d'évaluation des candidats

1. Critères propres à la présentation du dossier RAEP par le candidat

La commission d'entretien évalue à cette occasion :

- ☞ *la capacité du candidat à s'exprimer, à communiquer avec les membres du jury et à faire état à cette occasion d'une réflexion construite et argumentée ;*
- ☞ *la capacité du candidat à structurer et organiser sa présentation du dossier ;*
- ☞ *la capacité du candidat à analyser les acquis de son expérience et à justifier de la pertinence de la situation d'apprentissage retenue et développée ;*
- ☞ *la capacité du candidat à expliciter et mettre en perspective un ou des éléments saillants de son dossier.*

2. Critères propres à l'exposé du candidat relatif à la question posée par le jury après lecture et expertise du dossier RAEP

La commission d'entretien évalue lors de cette seconde phase :

- ☞ *la capacité du candidat à exposer avec clarté et précision (construction cohérente et structurée) et à approfondir un point particulier de son exposé ;*
- ☞ *la capacité du candidat à dégager la problématique de la question posée (sens, enjeux, mise en perspective didactique et pédagogique) ;*
- ☞ *la capacité du candidat à mettre en lumière ses compétences professionnelles construites à la faveur de ses différentes expériences ;*
- ☞ *la capacité du candidat à dégager les effets de son action sur la réussite des élèves ;*
- ☞ *la capacité du candidat à développer sa connaissance du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice.*

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞